

# La déclaration de Yaoundé : L'Afrique perturbe la CSW68 (2024)



# PRÉAMBULE

**N**ous, le **Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines (FEMNET)**, en partenariat avec l'ONG-CSW d'Afrique qui comprend Women for a Change Cameroon (WfaC) représentant l'Afrique Centrale, Women in Law and Development (WiLDAF) représentant l'Afrique de l'Ouest, Akina Mama wa Africa (AMWA) représentant l'Afrique de l'Est, et Women in Law in Southern Africa (WiLSA) représentant l'Afrique Australe. Ensemble, nous avons organisé la 3<sup>ème</sup> édition d'Afrique perturbe la CSW68 **à Yaoundé, au Cameroun, du 20 au 22 février 2024**, dans le cadre d'efforts accrus visant à soutenir et à préparer les filles et les femmes africaines à participer plus efficacement à la CSW68 qui se tiendra à New York du 10 au 22 mars 2024. Structurée autour du thème de **« Récupérer la dignité des femmes et des filles africaines »**, la réunion a rassemblé **126 participants** venus de **plus de 27 pays africains**, dont des femmes et des filles africaines, des partenaires au **développement, le secteur privé, des dirigeants politiques et des membres de FEMNET**.

Alors que les délégués partageaient leurs expériences vécues dans leur quête de la qualité sexospécifique, ils ont réitéré qu'une action urgente et des efforts concertés sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté, renforcer les institutions et les mécanismes de financement inclusifs en matière de genre. Il s'agit d'un élément crucial pour accélérer la réalisation de l'ODD 5, de l'Agenda 2030 et des droits humains de toutes les femmes et filles.

## LORS DE LA 3<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE DE LA CSW68 AFRICA DISRUPT, LES DÉLÉGUÉS ONT SOULIGNÉ LES PRÉOCCUPATIONS SUIVANTES :



### 1. L'Afrique se trouve à un tournant critique en raison de défis mondiaux sans précédent, la pauvreté étant un obstacle majeur au développement.

83,7 % des femmes et des filles extrêmement pauvres dans le monde vivent dans deux régions : l'Afrique subsaharienne (62,8 %) et l'Asie centrale et du Sud (20,9 %). En outre, les progrès vers l'élimination de la pauvreté doivent être 26 fois plus



rapides afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable d'ici l'an 2030. Au-delà de cela, les femmes sont 7,7 fois plus susceptibles de vivre dans une extrême pauvreté. Notamment, les défis mondiaux (des effets persistants de la pandémie de COVID-19, des crises climatiques et du conflit en cours entre l'Ukraine et la Russie à la crise humanitaire dans la région du Sahel, en passant par le fondamentalisme religieux et le conflit dévastateur en RDC) continuent d'exacerber ces inégalités.

## 2. L'architecture financière mondiale actuelle entrave la progression du financement de l'ODD 5 dans les pays en développement

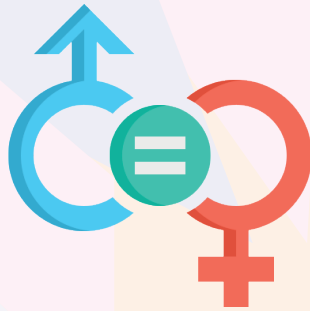


Le déficit de financement existant pour parvenir à l'égalité sexospécifique dans des domaines clés, notamment la réalisation des ODD visant à éliminer la faim et la pauvreté et à soutenir l'égalité de la participation des femmes dans les sociétés d'ici 2030, s'élève à environ 360 milliards de dollars américains par an dans les pays en développement. Cependant, cette prise de conscience est entravée par la poursuite de mesures d'austérité et de modèles macroéconomiques orthodoxes, qui continuent d'exacerber les inégalités au sein et entre les nations, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'escalade des niveaux d'endettement dans de nombreux pays africains fait craindre que le remboursement puisse limiter les performances économiques et même limiter le financement des services publics (tels que l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, etc.). En outre, la réalisation de l'égalité entre les sexes est rendue difficile par des facteurs mondiaux, tels que les flux financiers illicites (par lesquels l'Afrique perd 60 milliards de dollars américains chaque année), la libéralisation du commerce et les modèles de croissance économique (tels que les mécanismes de taxation régressive, les flux de capitaux imprévisibles et la féminisation de la pauvreté).



# 3.

## Les institutions à différents niveaux (local, régional, continental, etc.) jouent un rôle important dans la formation du paysage de l'égalité sexospécifique.



La discrimination fondée sur le sexe dans la loi concernant les domaines tels que l'héritage, les droits de propriété et l'emploi peut perpétuer les inégalités. Les normes sociales patriarcales continuent de renforcer les rôles traditionnels sexospécifiques qui limitent les opportunités et l'évolution des femmes. Par exemple, le mariage des enfants est à la fois un moteur et une conséquence de la pauvreté, perpétuant ainsi des stéréotypes sexospécifiques **néfastes et privant les filles de leur éducation, leur santé et leur autonomie**. Selon la trajectoire démographique actuelle, il est prévu que la prévalence du mariage des enfants en Afrique orientale, occidentale et australe atteindra 41 % d'ici 2030, contre 35% actuellement, soulignant la nécessité de prendre des mesures urgentes pour lutter contre le mariage des enfants et les graves violations des droits humains, auxquelles il est associé. Par ailleurs, les systèmes juridiques qui manquent de mécanismes d'application de la loi contre des violences sexistes ou qui ne respectent pas les droits des femmes créent un climat d'impunité. Il est évident que les institutions qui manquent d'une participation adéquate des hommes et des femmes aux rôles de leadership risquent de ne pas répondre efficacement aux préoccupations liées au genre.



# RECOMMANDATIONS CLÉS

Dans le cadre de favoriser un changement significatif et transformateur sur le continent africain, nous interpelons les gouvernements africains à prendre des mesures cruciales et réalisables suivantes :

## 1. Les gouvernements africains doivent accorder la priorité à l'égalité sexospécifique en renforçant les finances publiques et en rendant obligatoire la budgétisation sensible au genre dans tous les secteurs.



Les budgets gouvernementaux exercent une influence significative sur les initiatives en faveur de l'égalité sexospécifique et de l'autonomisation des femmes et des filles. Dans ce contexte, une collaboration est de rigueur entre les ministères chargés de parité des sexes, les finances et l'économie pour : Allouer des ressources spécifiquement aux initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes et documenter publiquement les dépenses ; Établir des indicateurs de performance clairs afin de surveiller l'efficacité des pratiques budgétaires transformatrices en matière de genre et garantir la participation significative des femmes et des filles à l'élaboration des politiques macroéconomiques, à la conception et à la mise en œuvre des budgets. En outre, **les gouvernements devraient utiliser des outils de budgétisation sensible au genre afin de se tenir responsables des dépenses consacrées aux interventions transformatrices en matière de genre, allouer des budgets de manière stratégique pour lutter contre les inégalités sexospécifiques et promouvoir l'équité fiscale, et intégrer les évaluations du facteur genre et des droits humains dans les budgets nationaux et les politiques économiques visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités.**



## 2.

### **Les gouvernements africains doivent repenser fondamentalement leurs politiques macroéconomiques afin de répondre aux besoins et aux aspirations des femmes et des filles, dans un contexte de polycrises en cascade.**



Les politiques macroéconomiques actuelles (telles que la privatisation des biens, services et infrastructures publics fondés sur les droits, notamment la santé, l'éducation et la protection sociale ; l'augmentation des taxes telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les biens de consommation ; ainsi que la diminution des recettes de l'État. et les réductions du budget dans les dépenses sociales), ont des implications sur le financement de l'égalité sexospécifique. À ce titre, **nous appelons les gouvernements africains à intégrer et mettre en œuvre intentionnellement une analyse féministe dans toutes les politiques, processus et décisions macroéconomiques.**

## 3.

### **Lutter contre la pauvreté, renforcer les institutions et le financement dans une perspective de parité de genre signifie qu'il faut s'attaquer aux décennies de fardeau de la dette et atténuer le surendettement en Afrique.**



**Des décennies de fardeau de la dette et d'emprunts croissants dus aux crises ont paralysé la capacité de l'Afrique à investir dans sa population.** L'augmentation des emprunts en réponse à des crises telles que la pandémie de COVID-19, les guerres et les conflits a encore exacerbé le fardeau de la dette en détournant les ressources des secteurs cruciaux tels que l'éducation, la protection sociale, les programmes de réduction de la pauvreté et les soins de santé – autant de services dont bénéficient davantage les femmes et les filles africaines dans toutes leurs activités. ce sont les diversités qui en profitent le plus. **Nous exhortons les gouvernements africains à sortir de ce cercle vicieux en plaidant sans relâche en faveur de l'annulation de la dette dans tous les espaces de plaidoyer mondiaux.**





4.

**Pour garantir un développement juste, inclusif et durable, les gouvernements africains et les partenaires au développement devraient rendre disponibles des investissements spécifiques, substantiels, prévisibles et pluriannuels qui touchent directement les militants communautaires de première ligne, les féministes et les mouvements dirigés par de jeunes femmes en Afrique.**



**Le contexte politique et économique dans lequel le financement des interventions et des innovations visant à réaliser l'égalité sexospécifique et l'autonomisation des femmes s'est considérablement dégradé au cours de ces dernières années**, plusieurs partenaires au développement ayant retiré ou minimisé le financement et le soutien aux mouvements féministes et aux organisations de femmes opérant aux niveaux local, national et régional. Sans la présence et la participation actives et significatives des organisations de femmes et des groupes féministes, des groupes marginalisés, les progrès en matière d'égalité sexospécifique et d'autonomisation des femmes ne seront pas réalisés. Cela nécessite des efforts de collaboration entre les gouvernements, les partenaires au développement et les organisations de défense des droits des femmes afin d'améliorer le financement des interventions et des programmes en faveur de l'égalité sexospécifique à tous les niveaux – local, régional et international.

Enfin, **nous exhortons les États membres de l'ONU à se joindre à notre plaidoyer et à appeler à une rotation du lieu de la CSW en vue de garantir un engagement significatif des femmes, des jeunes et des filles du Sud et de renforcer leur inclusion dans les processus, politiques, cadres et décisions qui définissent leur réalités vécues.** En 2023, lors de la CSW67, plus de 500 féministes, activistes, défenseurs de l'égalité sexospécifique, jeunes, membres de la société civile et dirigeants de mouvements ont signé une résolution visant à alterner le lieu de la CSW pour assurer une inclusion significative des filles et des jeunes femmes du Sud dans toute leur diversité. La résolution a été transmise au Secrétaire Général de l'ONU, à la Directrice Exécutive d'ONU Femmes, au Président du Bureau de la CSW67 ; à la Représentante Spéciale d'ONU Femmes auprès de l'UA et de la CEA ; et au Président du Conseil Economique et Social (ECOSOC). Malgré la disponibilité du visa C-2 et les efforts intentionnels d'ONU Femmes pour orienter les participantes potentielles vers sa disponibilité, nous observons que de nombreuses femmes et filles n'ont pas pu obtenir de visa pour voyager vers New York et participer au CSW68.

Nous appelons à une mesure immédiate pour mettre en œuvre ces recommandations présentées par les femmes et les filles africaines lors de la 3<sup>ème</sup> édition de l'Afrique perturbe la CSW68.



